

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2024**

### **DATE DE CONVOCATION**

12 avril 2024

### **COMMUNE DE GLOS**

L'an deux mil vingt quatre

le 19 avril 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard BROISIN-DOUTAZ, *Maire*,

### **NOMBRE DE CONSEILLERS**

**EN EXERCICE : 15**

**PRESENTS : 11**

M. BOVE, M. BROISIN-DOUTAZ, Mme GATINET, Mme HOUSSAYE, Mme HURE, M. LELANDAIS, Mme ROUVIERE, Mme TOSSER ; M. LEMAIRE, Mme LE GRELLE, M. LEGRAND

**ABSENTS : 4**

**POUVOIRS : 1**

**VOTANTS : 12**

M. BOUILLON (a donné pouvoir à M. LEMAIRE), M. KEHIL, M. DRILLET, Mme CHEVAL

Secrétaire de séance : M. LELANDAIS

En début de séance, M. Le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : **OPERATION VOIRIES COMMUNALES 2024 – FONDS DE CONCOURS CALN**  
La demande est acceptée à l'unanimité.

### **1 - INFORMATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

- **RUBANS LECUYER** : l'entreprise est passée de 25 à 150 salariés
- **ZAC** : reste 5 ha
- Plaques numérotées demandées à la CALN pour les entreprises de la Zac suite aux incidents de poids-lourds retrouvés dans les chemins ruraux de GLOS
- Réunion le 24 mai au sujet de l'éclairage, des aménagements de voirie, des gens du voyage
- Sécurisation de la ZAC (investissement et maintenance) à la charge de la CALN
- **APEX** : le PC sera délivré le mois prochain, les travaux débuteront en septembre 2024 (nidification)
- **TRAVAUX SALLE DES SORBIERS** : la clôture en bois à la salle Les Sorbiers a été posée, la mare a été curée
- **ECOLE** : la fibre sera installée le 24/04/2024 et la nouvelle alarme le 30/04/2024 – 92 élèves devraient être inscrits à la rentrée prochaine
- **LOTISSEMENT COLANDON** : le projet ne figure plus sur le site internet de LCV
- **LOTISSEMENT 2AU** : en attente de l'estimation des domaines pour le terrain, ESPA a émis un avis défavorable sur le volet AEP
- **DEPIGEONNAGE** : mardi 23 avril soir
- **RODEO URBAIN** : des voitures sans permis et 1 moto 50cc se retrouvent régulièrement pour des rodéos urbains rue de la Gare et sur la voie verte. Mathieu LELANDAIS appellera la gendarmerie quand les véhicules seront présents.

### **2 - CREATION DE 2 EMPLOIS OCCASIONNELS D'ADJOINTS TECHNIQUES**

L'autorité territoriale explique au conseil que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,  
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,  
VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s), il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent au fleurissement estival de la commune et à l'entretien des bâtiments communaux notamment, il y aurait lieu, de créer 2 emplois occasionnels d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet (35 heures de travail par semaine).

Après en avoir délibéré, **le conseil, à l'unanimité**,

- **DECIDE** de créer 2 emplois occasionnels d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 20 avril 2024 et jusqu'au 30 septembre 2024,
- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine,
- **DECIDE** que la rémunération sera celle de l'Indice Brut 367 Indice Majoré 366,
- **HABILITE** l'autorité à recruter 2 agents contractuels pour pourvoir ces emplois.
- **AUTORISE** M. le Maire ou ses Adjoints à signer les pièces nécessaires.

### **3 - CONSTITUTION DE SERVITUDE - COMMUNE DE GLOS / M. Louis ROUSSEL**

La présente convention a pour objet de fixer les droits de servitudes consentis à la commune de GLOS et les droits et obligations du propriétaire de la parcelle B 116 située 1380 Route de Courtonne, dans le cadre de la mise en place de la défense incendie communale.

M. le Maire doit faire procéder à la pose d'un poteau incendie au carrefour de la Route de Courtonne (RD75) et de la Route de Villers (RD 137).

Le raccordement devant s'effectuer sur le réseau d'eau potable de la Communauté d'Agglomération (Eaux Sud Pays d'Auge), qui passe dans la propriété de M. Louis ROUSSEL, La commune de GLOS demande l'autorisation d'accès à ce réseau au propriétaire, dans le cadre des travaux mandatés par la commune et qui seront effectués par la Saur.

Les frais d'acte sont à la charge de la commune.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la constitution de servitude entre la Commune de GLOS et M. Louis ROUSSEL.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de servitude.
- **AUTORISE** M. le Maire ou ses Adjoints à signer les pièces nécessaires.

### **4 - OPERATION VOIRIES COMMUNALES 2024 – FONDS DE CONCOURS CALN**

Dans le cadre des travaux et investissements 2024, M. le Maire souhaite inscrire au budget 2024 des travaux de voiries communales (voies de circulation, trottoirs, accotements) :

- Chemin de Colandon à GLOS – réfection des accotements et caniveaux
- Chemin des Bossettes à GLOS – voie de circulation, accotements et caniveaux
- Chemin de Blanche Porte – voie de circulation
- Chemin Prairie de Villers – Voie de circulation
- Chemin de la Vallée Barré à GLOS – caniveaux
- Rue des plaines – voie de circulation
- Création de trottoirs Route d'Orbec
- Barrière et signalisation au niveau du pont chemin des Moulins

Le coût des travaux est de 171 935.00 € HT.

Cette dépense sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement à l'article 2151.

Le conseil Municipal sollicite l'aide de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie d'un montant de 34 387.00 € (soit 20% des dépenses HT).

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire au budget 2024 les travaux de voiries communales, en dépenses d'investissement article 2151, pour un montant total de 171 935.00 € HT et en recette à l'article 13251 pour un montant de 34 387.00 €.
- **DEMANDE** l'aide de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, par l'octroi d'un fonds de concours ;
- **AUTORISE** M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation de l'opération.

### **5 - QUESTIONS DIVERSES**

Bureau de vote du 9 juin 2024

  
Le Maire,  
Bernard BROISIN-DOUTAZ

Séance levée à 21h10

